

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 26 (1979)  
**Heft:** 5

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



financièrement à la construction d'un abri public dans la commune, conformément aux tarifs décidés par le ministère.

Il est également possible de construire des abris privés communs à plusieurs immeubles si les propriétaires sont d'accord.

**IV. Informations au public**

Les informations au public concernant les différentes mesures de protection sont données par le bureau d'information du directoire. Le directoire édite chaque trimestre deux publications.

Les informations relatives aux signaux d'avertissement, aux plans d'évacuation locale et aux emplacements des abris publics se trouvent dans les annuaires de téléphone régionaux.

A deux reprises, en 1957 et en 1971, le directoire a distribué gratuitement dans toutes les familles une brochure comprenant les renseignements les plus importants concernant la défense civile (1,3 million d'exemplaires environ).

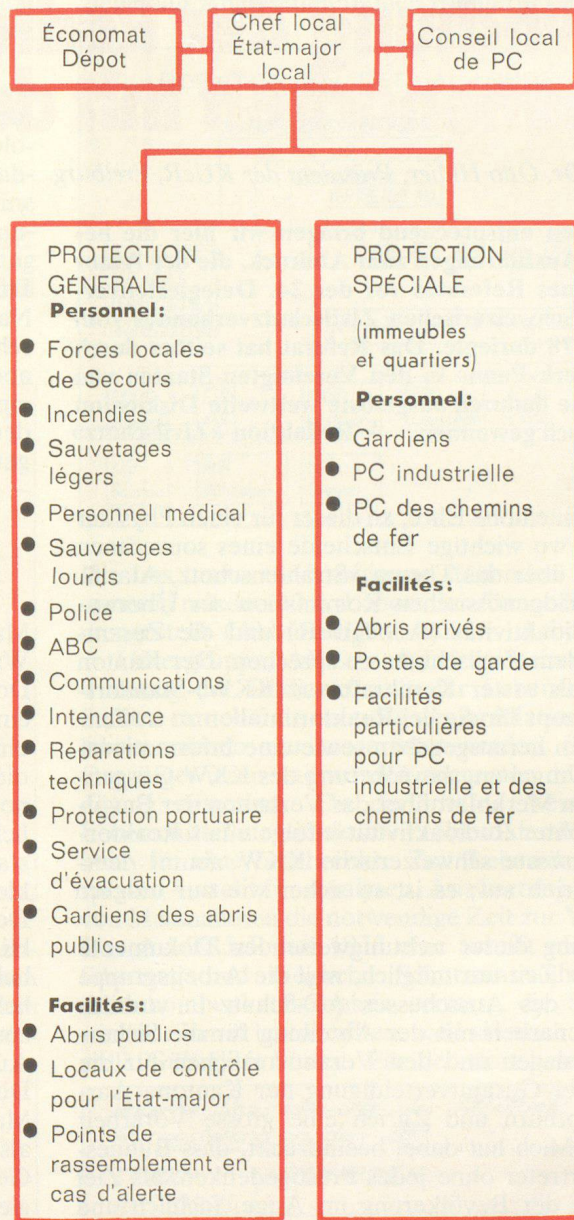
Un manuel complet intitulé *For a overleve (Afin de survivre)* a été publié en 1972. Au moyen de sondages de l'opinion publique, le directoire essaie de se faire une impression de l'attitude et du niveau des connaissances de la population au sujet de affaires relatives à la défense civile.

En 1964, le directoire créa un cours d'aide indépendante de douze heures (portant principalement sur l'extinction du feu et sur les soins de premiers secours). Ce cours est dirigé par différentes organisations bénévoles, et les frais payés par le directoire pour la protection civile. Chaque année, 10 000 personnes environ participent à ces cours.

**Information en temps de guerre.** Le bureau du ministre d'Etat est responsable du service d'information et de presse du gouvernement en temps de guerre. C'est le service de presse du gouvernement, en collaboration avec les moyens de diffusion, qui doit s'efforcer de tenir la population au courant de la situation actuelle aussi correctement et avec autant de détails que possible.

**Le moyen d'avertissement** comprend tout d'abord environ 1700 sirènes placées dans les régions de défense civile. Grâce à ces sirènes, on peut avertir environ 45 % de la population. Dans les endroits où il n'existe pas de sirènes, on a recours aux cloches d'églises pour avertir la population.

**L'organisation  
d'un groupe local  
de la Protection Civile en Norvège**



De plus, on a établi des systèmes de communications spéciaux pour la défense civile.

Un avertissement est lancé en cas de vols d'avions ennemis et en cas de retombées radioactives.

Les avertissements sont envoyés de deux à cinq centres d'avertissement régionaux par un réseau d'avertissement qui est fait de lignes téléphoniques branchées en temps de guerre. En plus, il existe un réseau radio régional en réserve.

Les centres d'avertissement sont dirigés par des personnes recrutées dans la défense civile et qui sont formées spécialement.

**KRÜGER**

**protège  
abris anti-aériens  
et de protection civile  
contre l'humidité**

**Krüger+Co.** 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE  
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. 031 98 16 12  
Tél. 021 32 92 90